

ABONNEMENT
Payable d'avance, par an.....\$3.
do do quatre mois. 1.00
do do un mois..... 0.25
Edt. Hebdomadaire, par an..... 1.00

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 3 Juillet 1884
QUESTIONS DU JOUR

QUELQUES FRAGMENTS

D'éloquents discours ont été prononcés au banquet national à Montréal, la semaine dernière. Malheureusement l'espace que nous voudrions leur consacrer n'est pas assez grand et nous devons nous contenter de citer quelques fragments des discours prononcés par sir Hector Langevin, l'honorable M. Chapleau, l'honorable juge Routhier et M. Tassé, député d'Ottawa.

Faisant un retour sur le passé, sir Hector Langevin s'est reporté au temps où les premiers colons français sont venus en Canada. "A cette époque là, a dit sir Hector, le drapeau de la France et la croix allaient ensemble. Aussi que de merveilles n'a-t-on pas vues réalisées pendant les 150 ans du régime français au Canada! Nous avons vu les peuplades sauvages converties à la religion chrétienne; nous avons vu la barbarie disparaître devant la civilisation, nous avons vu le paganisme fuir devant la croix.

Les combats, les luttes que nos ancêtres ont eus à livrer ont été de deux sortes. Il y a eu des combats contre les barbares et contre le paganisme, il y a eu des combats contre les sauvages pour arrêter leurs incursions, et pour tâcher d'introduire la civilisation chrétienne au Canada.

Il y a eu plus; il y a eu la lutte avec les colonies de la Grande-Bretagne qui voulaient détruire les établissements français. Il a fallu lutter pendant des années, tantôt vaincus, tantôt vainqueurs, jusqu'à ce qu'enfin la guerre européenne eût été transportée sur le sol d'Amérique et que la question fût posée, de savoir qui aurait la suprématie, du drapeau français ou du drapeau anglais.

Le sort des armes a décidé contre le drapeau français. La Providence, sans doute, a voulu épargner au Canada les horreurs de la révolution française tout en nous préparant aux libertés dont nous jouissons aujourd'hui. Avant de voir disparaître le drapeau français du Canada, laissez-moi vous dire que nos ancêtres n'ont pas oublié quels devoirs leur existence à la France; que tout ce qui leur était cher, leur religion, leurs institutions et leur langue, ils le devaient à la France.

Aussi, nos ancêtres, même après la séparation, ont aimé la France; nous l'aimons encore, et nous l'aimons toujours. Ce sentiment n'exclut pas le sentiment de reconnaissance et d'attachement que nous devons envers l'Angleterre, qui protège nos libertés, nos institutions, notre religion, tout ce qui nous est cher."

L'honorable M. Chapleau a fait un brillant résumé de l'histoire du peuple Canadien-français.

Après avoir parlé des dangers qui peuvent menacer notre race, M. Chapleau a dit:

"N'ayons crainte, cependant. Il ne tient qu'à nous de tout sauver, de vaincre tous les obstacles, d'arriver au but et d'accomplir notre destinée. Voyez-vous cette embarcation qui paraît si frêle? vous croiriez que la vague bondissante va bientôt la briser et l'engloutir; elle a disparu un moment, mais le moment qui suit voit la montre se dessinant fièrement sur l'azur du Ciel, sillonnant la crête de la vague et plongeant hardiment dans le gouffre qui se creuse devant elle. Elle disparaît au loin dans le plus fort de la tempête, et vous plaignez en les admirant les marins de ce vaillant esquif. La tempête est passée, et la vague fatiguée, humilée, repentante, rapporte à la terre

les débris accusateurs de sa funeste colère. En vain y cherchez-vous les épaves de la fière embarcation dont vous déplorez tantôt la perte. Allez plutôt là bas; vous la verrez dansant gaiement sur son ancre, séchant ses voiles au soleil qui a réparé son équipage à rangé avec soin toutes les pièces du gréement, la boussole fidèle a été recueillie religieusement, et les matelots, réparant leurs forces, chantent leur dernier exploit, rêvant déjà au prochain voyage.

Et que faisons nous en ce moment? Ne chantons nous pas les luites du passé, les espérances, les grands projets de l'avenir? Comme l'équipage dont je parlais, nous avons traversé heureusement la tourmente. Eux durent leur salut à la construction parfaite de leur embarcation, à leur expérience de la mer, à la vigueur de leurs bras, à leur boussole. Nous avons passé par de rudes tempêtes; nous pouvons en braver de plus rudes encore, si nous conservons la perfection de nos institutions, l'excellence de notre éducation, la vigueur de nos mœurs, la direction infaillible et lumineuse de notre foi."

L'honorable juge Routhier a parlé, dans son discours, des destinées de la province de Québec. Voici sa péroraison:

"Nous ne sommes ni le nombre, ni la force, ni l'influence, ni la richesse; et comme nationalité française, la province de Québec n'est encore qu'un enfant. Mais si l'on voulait déchirer les traités qui nous protègent, si l'on voulait jeter aux quatre vents du ciel la constitution qui définit nos droits, si l'on allait enfin soumettre à une épreuve décisive, notre foi, notre patriotisme et nos aspirations nationales, on verrait cet enfant prendre les proportions d'un géant.

Car il est un pacte sacré qu'on ne pourra jamais déchirer, parce qu'il est écrit dans le cœur même de la nation, et parce qu'il consacre son alliance avec une institution immortelle, l'Eglise.

Or, un peuple qui croit à l'indissoluble union de sa nationalité et de sa foi, et qui les aime assez pour leur sacrifier sa vie, est un peuple qui vivra.

"La garde meurt et ne se rend pas," disait un brave commandant sur un célèbre champ de bataille; mais notre cri sera plus puissant, car nous disons: le Canadien-français ne se rend pas et il ne meurt pas. Jamais on ne lira sur une pierre tumulaire cet épitaphe: ci-gît le dernier des Canadiens français!"

M. Tassé, député d'Ottawa, avait à proposer le toast aux Acadiens et aux Canadiens émigrés. Après un magnifique exorde, il a dit en parlant de la race acadienne:

"Oui, on la croyait bien morte cette race, on croyait avoir mis le dernier clou à son cercueil. Sui vant toutes les prévisions humaines, elle ne devait jamais relever la tête, mais elle doit au Dieu qui a ressuscité Lazare, d'être sortie triomphante du tombeau.

Cette résurrection peut étonner le libre-penseur, mais non pas le croyant—Des peuples qui prient ne meurent pas—On peut les proscrire, effacer leurs noms de la géographie, ordonner leurs funérailles, mais ils vivent jusque dans la mort. Ils portent en eux la vie qui ne s'éteint pas, la lumière d'éternelle clarté.

Non seulement les Acadiens ont repris leur place au soleil, mais ils grandissent, prospèrent, se développent étonnamment. Ils étaient 8000 après leur proscription, ils sont aujourd'hui plus de cent mille. C'est aussi par milliers qu'on les compte dans cette province, dans le Maine et jusqu'à la Louisiane. Ils sont devenus une puissance; ils peuvent regarder sans frémir le lion britannique. Celui-là même qui répondra au toast des Acadiens, l'honorable M. Landry, personnifie mieux que personne leurs luttes, leurs triomphes, leurs espérances pour l'avenir.

Acadiens! Vous êtes les sentinelles avancées de notre race; bien plus, vous êtes les éclaireurs de la civilisation chrétienne sur

les côtes de l'Atlantique. L'océan qui bat vos rivages pourra vous jeter ses lames les plus courroucées, mais jamais il ne pourra éteindre le phare resplendissant de lumière que vous y avez élevé. Continuez ce noble rôle et la patrie sera fière de vous dans l'avenir comme elle l'a été dans le passé."

M. Tassé a aussi prononcé des paroles éloquentes à l'adresse de nos frères émigrés aux Etats-Unis.

La Patrie a le contentement facile si elle croit que l'article de M. Placide Canonge, de l'Abéille, Nouvelle-Orléans, est une réponse à la critique que nous avons faite de son numéro illustré. M. Canonge dit simplement que le numéro de la Patrie, est remarquable et que le crayon de M. Brodeur est léger, fin, correct et multiple, mais il ne dit pas un mot de l'accusation que nous avons portée contre M. Beaugrand d'avoir exclu de ce numéro tout signe religieux, ni rien qui la détruise.

Peut être aussi que si M. Canonge avait eu l'avantage de pouvoir comparer le Journal du Dimanche avec la Patrie, il aurait été, comme nous, frappé du degré d'infériorité de cette dernière à plusieurs points de vue.

M. Beaugrand aura besoin de chercher autre chose s'il veut se disculper de l'accusation que nous avons portée contre lui.

LA "MARSEILLAISE"

On lit dans la Minerve: L'Etendard et la Patrie sont aux prises à propos de la Marseillaise, qui a été chantée au banquet de la Saint-Jean-Baptiste, à l'occasion du toast à la France. La Patrie a cru convenable de lancer à ce sujet, les meilleures insultes de son répertoire à sir Hector Langevin, qui ne s'en occupe guère.

Quant au fond même de la question, il est incontestable que la Marseillaise n'est pas une chanson très propre. Elle a traîné dans le sang et dans la boue, présidant aux monstruosité de la Révolution. Mais il n'a pas manqué d'écrivains, y compris Louis Veullot, qui ont prétendu qu'elle datait de beaucoup plus loin que 89 et n'avait été qu'adaptée à la République. D'après ces écrivains, elle n'aurait été ainsi que profanée, rien de plus.

D'après d'autres, Rouget de l'Isle l'aurait composée pour la campagne franco-allemande, où elle servit pour la première fois de chant de guerre aux soldats de la Convention.

Quoi qu'il en puisse être, quelle que soit la signification réelle des mots, l'Etendard admet que la musique est admirable et qu'on peut la chanter sans crime dans nos salons, où elle est assez populaire. C'était l'avis de Lamartine, qui disait un jour de Rouget de l'Isle que c'était un homme qui avait eu un accès de génie dans sa vie. La vérité est qu'il n'est pas de chant plus émouvant, plus ardent, plus vibrant, plus empoignant que la Marseillaise.

Il serait absurde de croire, cependant, qu'on ait voulu acclamer la révolution en la chantant. Mieux aurait valu s'abstenir puisqu'on devait lui donner cette signification. Pas plus qu'on ne songe à approuver toutes les causes abritées par le drapeau tricolore, qui est tout comme elle de la Révolution, qui a flotté sur les échafauds de 93, qu'on honore, cependant, qui flotte sur tous les points de la ville au jour de fête, depuis les tours de Notre-Dame jusqu'aux plus humbles édifices.

Un certain nombre de catholiques de divers pays ont été admis, le 12 juin, solennité de la Fête-Dieu, à assister à la messe que le Souverain-Pontife a célébrée dans sa chapelle privée et à recevoir de sa main la sainte communion.

LE SUCCES LA COURONNÉ

Le succès a une valeur reconnue dans le monde entier. Il abaisse toutes les barrières et donne la clef qui ouvre toutes les portes. La fraude, le fruit d'insuccès, et le souvenir d'expériences douloureuses se reconnaissent encore mieux après s'être convaincu du mérite des "Putnam's Painless Corn Extractor," et maintenant que des milliers de personnes attestent son mérite, il a été couronné par le succès dû au vrai mérite. Mais le véritable "Putnam's Painless Corn Extractor" seulement. Gare aux imitations. N. C. Polson et Cie, propriétaires, Kingston.

B. G.

30 juin 10 ins.

AVIS

A partir de ce jour, je vendrai tous mes chapeaux de paille à réduction. Et j'en vendrai quelques uns à très grande réduction.

R. J. DEVLIN.

AU CLERGE

OTTAWA PLATING WORKS

Toute espèce d'ornements d'église, tels que VASES, CALICES, PATENES, CIBOIRES, CRUCIFIX, OSTENSIOIRS, BURETTES, ENCENSOIRS, CHANDELIERES, Et autres ornements d'autels. Calices et Ciboures dorés au vermillis, une spécialité. Le seul établissement de ce genre à Ottawa. J. F. GARROW, 170, RUE SPARKS, Ottawa, 29 janvier 1883. 1a.

A. PHILIPPE E. PANET, L. B.

Solliciteur, Procureur, Notaire, etc. BUREAU: Coin des Rues RIDEAU ET SUSSEX, OTTAWA. Entrée sur la rue Sussex. 1er juin 1884. 1a.

Aux Inventeurs

J. Coursolle & Cie,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France. J. COURSOLLE & Cie., CHAMBRE VICTORIA, OTTAWA, ONT. B. P.—Boîte 68. 24 Fév 1883.

I. B. TACKABERRY

ENCANTEUR, COURTIER MARCHAND A Commission Ag. t. comme arbitre et commissaire-priseur. Bureaux: RUE SPARKS (Enface de l'Hotel Russell.) OTTAWA.

ETOFFES A ROBES

Un lot spécial, (Job Lot) de 219 pièces. Vous jugerez vous-mêmes si nous les vendons à bon marché ou non. Venez nous voir avant d'acheter vos Robes de Printemps. Conditions comptant. Un seul prix. BRYSON, GRAHAM & Cie., 152 et 154, rue Sparks.

BAZAR DES CHAUDIERES

Au Bénéfice de la Nouvelle Eglise SAINT-JEAN-BAPTISTE. Le bazar s'ouvrira, ce soir, et se continuera pendant trois semaines, à l'ancienne Chapelle St. Jean-Baptiste. LA MUSIQUE DE STE ANNE LA MUSIQUE DE HULL LA MUSIQUE ST JEAN-BAPTISTE joueront au bazar, ce soir, et en diverses autres circonstances pendant la durée du bazar. Un scrutin sera ouvert, ce soir, pour connaître le plus populaire des trois musiques; un magnifique drapeau sera présenté à la plus populaire. La votation se continuera les 5 jours suivants. Un autre scrutin a été ouvert au bazar de St. Jean-Baptiste pour connaître le plus populaire des trois propriétaires de scieries suivants: MM. Eddy, Bronson et Pattee. 30 juin 10 ins.

CHaises Verandas

LE CHOIX LE PLUS NOUVEAU CHAISES POUR VERANDAS SE TROUVE AUX MAGASIN PALAIS DE MEUBLES, 38 RUE RIDEAU. JACOB ERRATT.

JOS. SENECAI.

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES COIN DES RUES York et Dalhousie, OTTAWA. CERCUEIL GLACIERE Pour conserver les corps en été, fourni gratis.

GRAND Magasin de Meubles

DE L. GRATTON, Entrepreneur Meublier, Menuisier, No. 590, Rue SUSSEX, Ottawa. M. GRATTON est toujours heureux d'entreprendre quelque travail que ce soit, Construction et réparation de Maisons Meubles de toutes sortes pour, Chambre à coucher, Salon et Salle à manger. Le tout exécuté avec soin, par des ouvriers compétents, et à DES PRIX TRES MODERES. 1er Oct. 1883. 1a.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour charbon, édifices publics" seront reçues jusqu'à Lundi, le 21 Juillet prochain pour FOURNIR DU CHARBON à tous les édifices publics fédéraux, ou à l'un quelconque de ces édifices. On pourra obtenir des devis, formules de soumission et tous autres renseignements nécessaires, en s'adressant à ce département dès et après le 24 courant. Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites strictement conformes aux formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes. Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du prix de la soumission, et ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il en sera requis, ou s'il ne complète pas l'ouvrage qu'il aura entrepris. Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées. Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ord. H. ENNIS, Secrétaire. Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 21 Juin 1884.

A. B. McDONALD

ENCANTEUR DE LA REINE MARCHAND Commission No. 16 RUE ELGIN,